

MILANGES BELLETTIENS

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Vendredi 27 Octobre 1848. No. 13.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

LE PROTESTANTISME.—Nous lisons dans l'Univers :

« Le ministère anglais est embarrassé de son bill des relations diplomatiques avec Rome. Tandis que les catholiques repoussent les dispositions de cette loi comme une injure gratuite faite au Saint-Siège et au Souverain Pontife, voici les orangistes d'Irlande qui, prenant le bill au sérieux, s'efforcent pour l'avenir de l'empire des conséquences de cette mesure. Les loges orangistes de Dublin qui portent les noms de Luther et de Wesley viennent de s'adresser à la reine pour la prier de ne pas donner sa sanction à cette loi ; mais, malheureusement pour les pétitionnaires, il est trop tard. Les signataires de cette curieuse supplique invitent en outre Sa Majesté à renvoyer lord John Russell, lord Clarendon et les autres ministres, parce qu'ils ont abusé de la confiance royale, qu'ils se sont joués des droits de la reine et de ceux de son peuple. Enfin, les pétitionnaires ne seront satisfaits que si Victoria ordonne la mise en accusation des misérables qui ont osé lui conseiller d'établir des relations avec Rome. La pétition se termine par ces mots :

« Qu'il plaise à Votre Majesté de gouverner ce grand empire d'après les principes proclamés par la parole de Dieu, et non suivant les désirs de l'antéchrist papal, afin que la paix et le bonheur, la vérité et la justice, la religion et la piété régneront parmi nous de générations en générations ! »

« Déjà lord Clarendon, vice-roi d'Irlande, avait été signalé, il y a quelques mois, comme coupable de trahison pour avoir donné aux évêques catholiques le titre de *mylords*. Cette fois le dénonciateur n'était pas un orangiste ordinaire, mais un révérend chapelain de la reine, qui prend le titre de *gardien des consciences royales de puis 1826*. Observons en passant que les rois et les reines d'Angleterre doivent agir en pleine sûreté de conscience, car il entre dans leurs prérogatives d'avoir cinquante chapelains chargés de veiller à leur salut. Le révérend ministre qui avait cru de son devoir de dénoncer lord Clarendon aux évêques de la Grande-Bretagne, l'avait fait dans une protestation contre le retour en Angleterre du révérend Père H. Newman, devenu prêtre et religieux de l'Eglise catholique. Ce pieux chapelain s'évertuait à prouver, dans cet écrit, que les émissions de l'évêque de Rome, dans les possessions britanniques, sont condamnées par l'écriture et les Canons de l'Eglise universelle, et pour montrer que cette assertion n'était pas faite à la légère, le gardien de la conscience royale ajoutait :

« Je suis prêt à prouver devant un tribunal d'Angleterre, d'Europe, de la chrétienté ou du monde, que la position occupée par les personnes qui exercent dans les possessions britanniques les fonctions d'évêques, de prêtres, de diacres, sous l'obéissance de l'évêque de Rome ou de tout autre évêque étranger quel qu'il soit, est contraire aux enseignements de l'écriture et aux décrets des saints Canons à moins que ces personnes n'aient d'abord obtenu des évêques canoniquement institués de l'Eglise (anglicane) catholique de la Grande-Bretagne l'autorisation d'exercer leurs fonctions. »

« Ce défi est resté sans résultat ; mais on assure que son révérend auteur va bientôt rompre le silence pour demander à l'archevêque de Cantorbéry l'excommunication de sa souveraineté et de ses ministres. Il renonce, il paraît, à sauver l'âme de sa gracieuse reine, si elle nous jamais des relations avec l'évêque de Rome, que les orangistes de Dublin appellent *l'antéchrist papal*. »

LOUIS NAPOLEON.—Enfin il est venu, nous l'avons vu, nous l'avons entendu ce personnage extraordinaire dont le nom depuis trois mois excite tant de frayeurs et tant d'espérances ; dont le pied en touchant le sol de la France devait ébranler la république et relever l'empire de Napoléon. Il est venu, il a parlé, et ni sa présence ni sa parole n'ont causé le moindre trouble, n'ont fait poindre la plus petite révolution. Il est allé prendre possession de son siège parmi les représentants du peuple comme un simple mortel, son chapeau d'une main et sa canne de l'autre. Pas le moindre reflet du prestige impérial, point d'ovation sur son passage niu dedans, ni au dehors de l'Assemblée. Le pouvoir exécutif lui-même en le voyant passer, s'est donné le maintien de la plus complète indifférence, rien sur la physionomie du général Cavaignac n'a trahi l'émotion que devait cependant exciter dans son cœur la présence d'un si redoutable compétiteur à la future présidence de la république. Le prince... pardon, le citoyen Louis-Napoléon n'est encore qu'un représentant du peuple. Son admission a été prononcée sans difficulté nous ne parlons pas d'une chicane de forme soulevée, mais aussitôt étouffée sous l'unanimité réclamation de l'Assemblée. Le nouvel élu est monté à la tribune ; il a lu avec un accent dont il serait cruel de lui faire un crime, car il est malheureux de trente-trois ans d'exil, il a lu quelques paroles fort convenables par les quelles il remercie les électeurs qui lui ont rendu sa patrie, et promet tout son dévouement à l'ordre, aux libertés du peuple... et à la République. Une voix a fait écho à cette dernière parole du citoyen Napoléon ; un cri de *vive la République* cri faible et isolé comme un cri de la peur, s'est élevé du pied de la tribune, au moment où le prince remettait son petit discours dans sa poche s'en allait reprendre paisiblement sa place. Quelques instants plus tard, il quittait l'Assemblée sans que personne y prit garde. Ceux qui ont pu craindre de la part du neveu de l'empereur un nouveau 18 brumaire ont dû complètement se raser aujourd'hui.

Voici les paroles de Louis Napoléon : « Citoyens représentants, il ne m'est pas permis de garder le silence en présence des calomnies qui se sont amoncées contre moi. J'ai besoin d'exprimer les vrais sentiments qu'inspirent en moi ces calomnies. Après trente-trois années d'exil et de souffrances, je rentre dans ma patrie et je jouis de mes droits de citoyen. La République m'a fait ce bonheur ; quelle receive ici mon serment de dévouement et de reconnaissance. »

Que les citoyens généreux qui m'ont envoyé ici restent bien convaincus que je regarde la tranquillité comme le premier besoin du pays et que je veux les institutions démocratiques qui sont les premiers besoins du peuple.

Long-temps j'ai vécu sur la terre d'exil ; je n'ai pas pu consacrer au service de mon pays mes méditations et mes études. La carrière m'est ouverte ? mes chers collègues, recevez-moi dans vos rangs avec une affectueuse confiance. Ma conduite sera toujours digne de mon nom, et elle prouvera à ceux qui voulaient me proscrire une deuxième fois à l'aide de leurs calomnies, que je veux avant tout la défense de l'ordre et l'affermissement de la République.

LOUIS NAPOLEON.—Dans l'assemblée, où l'on n'attendait pas que son visage révélât son nom, M. Louis Bonaparte a fait un certain effet à son entrée. On l'a suivi des yeux avec curiosité pendant qu'il allait s'asseoir à l'extrême gauche, presque sur les bancs de la Montagne. Cette curiosité a redoublé quand le nouveau représentant, après que l'assemblée, conformément aux conclusions du neuvième bureau, a eu validé son élection dans l'Yonne, est monté à la tribune. M. Louis Bonaparte n'avait que fort peu de mots à dire ; et il les avait apportés sur un papier qu'il a lu. Les termes de la protestation en sont fort honnêtes, et pourvu que M. Louis Bonaparte ait dans le cœur le sentiment qu'ils expriment, la république ne regrettera point d'avoir rendu une patrie à celui qui ne veut être qu'un bon citoyen.

LA PAIX.—Le Congrès de la paix universelle s'est ouvert à Bruxelles jeudi à une heure, dans le local de la Grande-Harmonie, décoré magnifiquement pour cette solennité. M. Vischer présidait l'assemblée. Au nombre des membres composés d'anglais, d'allemands, d'américains, etc., on remarquait parmi les français M. de Larochefoucault-Liancourt, parmi les anglais, M. Richard-Cobden.

On a nommé comme vice-présidents : 1° M. William Ewart, membre du parlement anglais, pour représenter la société anglaise ; 2° M. Françoise Bouvet, membre de l'assemblée nationale de France, pour représenter la société française ; 3° pour les Etats-Unis, M. Burrett ; 4° pour l'Allemagne et la Hollande, M. Surring.

Le nombre des membres français et belges est de 154 ; celui des américains, anglais et africains de 104.

On a discuté pendant la seconde séance, qui a eu lieu le soir même, plusieurs propositions pour l'abolition de la guerre parmi lesquelles se trouve la suivante :

« Utilité et nécessité de l'adoption par tous les gouvernements, dans les traités à intervenir, d'une clause par laquelle les différends qui pourraient s'élever entre eux et pourraient conduire à un appel aux armes, seraient soumis à un arbitrage et réglés par voie de médiation. »

ROME, 9 septembre.—Des rumeurs alarmantes s'étaient répandues depuis quelques jours. On parlait d'un nouveau mouvement révolutionnaire, de l'établissement d'un gouvernement provisoire, de la proclamation d'une république. L'arrivée d'un grand nombre d'étrangers fort différents des voyageurs d'Italie que Rome attire habituellement dans son sein, semblait donner quelque fondement à tous ces bruits. Ce complot, car il s'agissait d'une conjuration contre l'autorité pontificale, devait éclater hier, jour de la Nativité de la très-sainte Vierge. C'était choisir pour l'exécution d'un crime exécutable précisément le jour qui rappelle aux Romains le plus glorieux et le plus touchant triomphe que l'amour et l'enthousiasme d'un peuple aient jamais décerné à un souverain. Le 8 septembre 1848 fut le plus beau jour de la vie de Pie IX. La population lui a prouvé qu'elle n'en avait pas perdu le souvenir. Au lieu d'un mouvement insurrectionnel, que sur de graves indices on avait pu craindre, c'est une nouvelle manifestation de dévouement et d'amour qui a marqué la journée d'hier. Pie IX, selon l'usage établi par Sixte V. s'est rendu à l'église de sainte-Marie-du-Peuple, pour y assister à la messe pontificale qui a été célébrée par Son Eminence le cardinal Vannicelli. Les rues étaient remplies d'une immense foule qui atreuvait, à la vue de l'auguste Pontife et après tant de douleurs souffertes depuis deux ans, les transports d'amour et les cris du 8 septembre 1848. Les fenêtres et les balcons étaient ornés de riches tentures. Plusieurs bataillons de la garde civique formaient la haie dans le Corso et sur la place du Peuple ; ils ont mêlé leurs vivats aux acclamations de la foule. Le Saint-Père est rentré au Quirinal, rempli de consolations de ces nouveaux témoignages de dévouement de son fidèle et bien-aimé peuple de Rome.

NOUVEAU MINISTÈRE.—La Gazette de Rome, du 16 septembre, publie, dans sa partie officielle, les noms des ministres qui composent le nouveau cabinet du Souverain Pontife :

« Le cardinal Soglia, secrétaire d'Etat, ministre des affaires étrangères, président du conseil ;

« Le comte Rossi, ministre de l'intérieur et par intérim des finances ;

« Le cardinal Vizzardelli, ministre de l'instruction publique ;

« L'avocat Cicognani, ministre de grâce et justice ;

« Le professeur Montanari, ministre du commerce ;

« Le duc de Rignano, ministre des travaux publics et par intérim de la guerre ;

« Le comte Guarini, ministre sans portefeuille ;

« M. Righetti, substitut pour les finances. »

LE CONVERTI.—Mgr. l'Evêque du Mans a fait le 23 septembre, à Laval, une ordination assez nombreuse. Au nombre des ordinands pour la prêtrise, on voyait M. l'abbé Marie Raù-bonne, dont la conversion miraculeuse, le 20 janvier 1842, a causé une si grande joie parmi les fidèles.

NAPLES ET SICILE.—On écrit de Messine :

« Lipari a fait sa soumission. La communication par voie de terre a été rétablie entre Melazzo et Messine. Les villes de Nolo et de Girgenti ont envoyé, comme Catane, des députations de Messine pour faire leur soumission. A Palerme il règne un grand mouvement.

« M. de Cassibild a été élu syndic de Messine. Au nom de commandant général, il a publié un bando accordant pleine et entière amnistie ; sont seuls exceptés les chefs de la révolte. La ville et les bourgs sont déclarés ports francs. »

Le lieutenant-général prince de Stariano (Filangieri) réorganise l'administration civile de Messine, et redonne l'activité au commerce de cette ville. Déjà plusieurs bâtiments marchands rentrent dans le port. On répare les habitations et l'on détruit les barricades qui avaient été élevées dans les rues et qui étaient garnies de canons avec parapet.

Ces rapides succès contre l'indépendance sicilienne, ont naturellement rendu force et courage au gouvernement napolitain. A la date du 12 septembre, on a publié à Naples une ordonnance du préfet de police, par laquelle toutes les personnes qui ont des armes et des bâtons doivent, dans la huitaine, les porter à la préfecture avec leurs permis, sous peine, si elles étaient prises en flagrant délit de contravention, d'être arrêtés et conduites devant les tribunaux compétents, et jugées, d'après les lois en vigueur.

ROME ET VIENNE.—Une convention vient d'être conclue entre le gouvernement pontifical et le gouvernement autrichien, au sujet de l'occupation momentanée de Ferrare et de la violation du territoire romain, par le général Welden.—Voici les principales dispositions de cet acte, qui porte la date du 1er septembre :

« Les prisonniers faits des deux côtés seront rendus. »

« Les troupes autrichiennes évacueront, dans la journée du 2 courant, sur tous les points, le territoire pontifical, excepté la citadelle de Ferrare. »

« Le général Susan, pour des raisons sanitaires a demandé la faculté de pouvoir changer la garnison de ladite forteresse tous les quinze jours. Le comte Lovatelli a promis de faire au gouvernement romain la demande du susdit échange pour toutes les six semaines ou tous les deux mois. »

« Le général Susan a en outre demandé la faculté de se servir du passage pontifical pour communiquer de Quadrilla à Ficarolo, de n'être pas obligé d'en faire un nouveau à peu de distance, et pour éviter toute collision avec les employés pontificaux. Cette demande lui a été accordée jusqu'à la décision du gouvernement romain. »

« On a demandé et obtenu le passage libre pour le sous-officier qui fait habituellement le service postal, entre la citadelle et San-Maria-Magdalena, en passant par le pont Lagoseuro. »

« Tous les passages du Pô, occupés par les troupes autrichiennes, ainsi que les moulins, seront restitués immédiatement au gouvernement pontifical et aux propriétaires respectifs. »

LES AUTRICHIENS EN ITALIE.—Les conquérants de Lombardie continuent à signaler leur séjour par d'horribles excès. Nous avons eu plusieurs fois occasion de rapporter les actes commis par eux à Milan. Aujourd'hui nous lisons dans l'Opinione de Turin :

« Monza, la cité chérie des rois lombards, la délicieuse villa des Visconti, des Sforce, l'agréable demeure où le rude vice-roi Reiguer trouvait usagère encore d's loisirs ; le sanctuaire de la couronne de fer, l'asile des Montés Parisi, des Gaiani, etc., est changé en un séjour de deuil. Deux mille cinq cents autrichiens et croates guidés par un furieux, l'ont livrés au pillage et au massacre. Dès les premiers jours, trente-quatre des citoyens les plus distingués ont été soumis à l'infâme supplice de la bastonnade. Parmi eux on cite Parravicini, Santambrogio del Borgo, Rossi, etc. Des étrangers ont eu également à souffrir ce honteux châtement, un français, entre autres, que l'on dit neveu de M. Bastide, et qui s'est réclamé du consul. Son seul crime est d'avoir essayé de se soustraire par la fuite à l'attaque de quelques soldats armés. Il a été puni, dit-on, pour avoir tenté d'éviter la force publique ! Il en a été quitte pour 50 coups de bâton, a été ensuite conduit à Milan à pied, et les mains liées comme un malfaiteur. Les noms de Rivolta, père et fils, ont été fusillés sous prétexte qu'ils avaient caché des fusils dans l'endroit où ils travaillaient. Il fallait faire un exemple. Un certain Brusati, qui habitait la même maison que ces infortunés, voyant envahir et fouillée par les autrichiens, essaya de cacher dans un tas de paille des couteaux d'un usage domestique ; il fut surpris dans cet acte, et fut laissé pour mort, après avoir reçu 60 coups de bâton, parce que, disaient les soldats, il n'avait pas l'âge légal pour être fusillé. Une députation, composée du pod-sta, de l'assesseur municipal et de l'archiprêtre, se rendit auprès de Radetzki pour protester contre de telles violences ; le héros d'Ulm répondit, en citant les paroles de l'archiduc Reiguer : « je verrai, je dirai, je ferai ce que je pourrai ! » et le lendemain, il donna à Poltinger la permission de faire fusiller qui il jugerait convenable. »

ITALIE.—On lit dans le Tempo, de Naples.

« Notre gouvernement n'a pas encore envoyé de nouveaux ordres au général Filangieri, prince Stariano, désirant montrer qu'on ne veut recourir à la force contre Palerme qu'à la dernière extrémité, et qu'il serait heureux de voir s'effectuer sans effusion de sang la soumission de la Sicile. »

Le Pensiero représente les choses sous un jour bien différent :

« Les hostilités contre la Sicile sont, dit ce journal, suspendues pendant cinq jours par intimidation des flottes anglaises et françaises ; les Siciliens, quelle que soit la convention que puissent faire les deux puissances, ne consentiront jamais à être sujets du Bourbon ; ils déclarent vouloir se battre, tant qu'il restera un soldat napolitain en Sicile, parce que la Sicile a déclaré vouloir être libre, et qu'elle le sera. Les trou-

pes napolitaines, au nombre de dix mille, qui sont à Messine ne font aucun mouvement, se reconnaissant *l'apaisés*. Il paraît que les troupes royales ont abandonné Melazzo et qu'elles se sont retirées à Messine. »

« Le parlement sicilien a décrété que Palerme sera approvisionnée pour cinquante jours au moins. On a levé, au milieu de la ville de Palerme, une colonne, avec cette inscription : *On dira : Ici Palerme.* »

« Suivant la même feuille, trois forts détachements de troupes royales s'étaient approchés de Palerme et avaient tenté une attaque qui ont été complètement battus, et mis en fuite. »

Les chambres siciliennes ont présenté le 3 septembre une des séances les plus belles, les plus mémorables. Le ministre s'est rendu en corps à la chambre des communes ; il a annoncé le commencement des hostilités à Messine. Le cri de guerre est sorti de toutes les poitrines, et, à chaque détail, une menace se faisait unanimement entendre contre le Bourbon de Naples. La chambre alors a fait un de ces serments qu'enregistre l'histoire et qui ont un écho dans les siècles, un serment que la Sicile n'oubliera pas, le serment de ne faire jamais aucun pacte avec les ennemis de l'indépendance et de la liberté sicilienne.

Le ministre des finances a proposé ensuite un décret pour être autorisé à donner en gage aux prêteurs, en outre d'un intérêt de 7 pour 100, l'argenterie et les objets précieux des églises, des couvents et des corporations. Ce projet a été adopté à l'unanimité et porté à la chambre des pairs.

LOMBARDIE.—On écrit de Bologne le 18 septembre, que les autrichiens ont abandonné la ligne du Pô, depuis Ostiglia jusqu'au port Sancta-Maria. Ils se sont retirés vers Pavoue.

Le gouvernement militaire de Milan a publié, en date du 24, un nouvel ordre enjoignant aux habitants qui se trouvent encore détenteurs d'armes, de les livrer dans les 48 heures, sous peine d'être traduits devant un conseil de guerre et fusillés.

Il paraît certain que l'armistice entre l'Autriche et la Sardaigne, a été prolongé de trente jours, c'est-à-dire, jusqu'au 20 octobre.

Nous lisons dans une lettre de Milan du 21 septembre ; « Le consul de France qui réside ici se dispose à partir ; il a déjà procédé à l'inventaire de tout ce qui lui appartient. On dit que l'archiduc palatin doit venir exercer les fonctions de vice-régent ; alors le gouvernement militaire cessera, et l'on publiera une espèce de constitution. »

En attendant, le régime paternel du maréchal Radetzki continue à peser sur la Lombardie. Voici une de ses nouvelles gracieusetés :

« La délegation provinciale, impériale, royale de Vérone fait savoir que les inscriptions révolutionnaires sur les murs étant de plus en plus fréquentes, le commandant militaire ordonne que les propriétaires des maisons sur les murs desquelles, une demi-heure après le lever du soleil jusqu'à la nuit, ou l'absence des inscriptions révolutionnaires, soient arrêtés et sévèrement punis. Les propriétaires ne résidant pas à Vérone feront connaître un agent chargé de les représenter. En cas de récidive, il sera adopté les mesures les plus rigoureuses. Les locataires ne sont pas responsables. Toutes chances dans les rues, le soir et la nuit, sont défendues. Si cette mesure ne suffit pas, on ordonnera la clôture des boutiques, et, dès neuf heures du soir, les habitants devront être rentrés. »

(Correspondance particulière des Milanges.)

M. le Rédacteur,

Mettez à jour de hautes et importantes questions politiques, monter hardiment à la tribune du représentant, ou descendre avec honneur sur le terrain mouvant de la Presse, pour discuter sans fièvre et défendre sans haine ses opinions, murées dans le silence du cabinet... c'est très-bien ; c'est patriotique.

Mais à la parole en rigueur, unir une action forte, puissante sans trêve ni repos ; élever et réaliser ce que tous les bons esprits et les bons cœurs rêvent et espèrent ; veiller, à l'heure du danger, les esprits insouciantes, aveugles ou endormis à tous, d'une voix amie, crier : debout, en des jours mauvais ; prêcher et à toutes les classes, et à toutes les intelligences, et à toutes les croyances, le bonheur, la vie et le sentiment de l'honneur pour tous et partout ; c'est se rendre trois fois, digne aux yeux de Dieu, de la patrie et de ses concitoyens... et il n'est pas, sous le ciel, donné à l'homme de faire plus !

Une nationalité, pleine d'espérance et souriante d'avenir (car jeune elle est en core) se sent-elle faillir sous le bras de fer du destin ou du malheur ; un peuple, sorti de noble origine, et détaché, comme une branche verte, du corps de la première des nations, croit-il, soit erreur ou pressentiment, baisser insensiblement vers l'abîme ou la mort, se voit-il aux jours de sa jeunesse, chanceler comme un faible vieillard, chargé de jours et de fatigues... eh bien ! non, non, qu'il ne se désespère pas encore, qu'il se grandisse de toute sa taille, de toutes ses forces, et avec orgueil, au souvenir de ses ancêtres, de leur gloire et de sa gloire, oh ! qu'il se ressourvienne de ces touchants sourires de tendre espérance paternelle dont on a entouré son berceau, comme une couronne à son front par et en passant, placée là par la main d'un père qui veut revoir en son fils ; eh ! bien, non, dis-je, qu'il ne se désespère pas, s'il se trouve, en son sein, un homme ou des hommes qui, enfin, découvrent le mal continu, terrible, épidémique, enclavé sous les dehors les plus brillants, sous les maisons les plus spacieuses, qui a frappé et qui frappe inévitablement tous les membres et le cœur des sociétés, d'une manière si rude, si perfide, si lente, comme la morsure de la bête venimeuse, qui rampe, qui tue... mais qui séduit.

Plusieurs ont touché ce point profond, vive et sanglant, dont la première conséquence est la mort, mais nul, sans contredit, nul n'a mis et ne met tous les jours plus que le Révérend M. Chiniqy une main vigoureuse à la racine du mal pour l'extirper enfin du cœur de notre nationalité qui s'en affaiblit, s'effrite, se décompose, presque mourante... déjà.

Quand l'héroïsme du patriotisme et l'héroïsme de la religion se donnent la main, on doit en attendre de grandes